

## Extrait du Registre des Délibérations

L'an Deux Mille Vingt, le 04 février à 18h00, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Jean-Marie MASSON, Président.

▪ **Étaient présents** : M. MASSON, Mme LALIGANT, M. GUERZA, Mme CREVON, Mme UNDERWOOD, M. TRANCHEPAIN, Mme LAVOISEY, Mme CORNIERE, Mme BOUJDI, Mme PLESSIS, Mme LIGOIS, M. LEVASSEUR, Mme BOURLON.

▪ **Étaient excusés et avaient donné pouvoir** :

▪ **Étaient absents excusés** : Mme GOURET, Mme LELARGE, M. BERTHAULT.

Assistaient également à la séance : M. BELLAY, Mme CANU, M. PERSIL.

▪ **Secrétaire de séance** : M. TRANCHEPAIN, assisté de M. PERSIL.

▪ **Date de la convocation** : mercredi 29 janvier 2020.

**Nombre de Membres en Exercice : 16**

**Nombre de Présents : 12**

**Nombre de Votants : 12**

# N°: 04/2020 Compte Administratif 2019

Monsieur le Président expose ce qui suit :

L'exécution comptable du budget de l'exercice 2019 présente les caractéristiques suivantes :

## **A. SECTION DE FONCTIONNEMENT**

### **I. Les dépenses de fonctionnement**

Chapitre 012 - Les charges de personnel : 287 092,03 €

Sont incluses les rémunérations des agents administratifs du CCAS, hors service d'aide à domicile. La réalisation 2019 est plus élevée qu'en 2018 (261 583 €), du fait du recours à un agent contractuel sur l'ensemble de l'année, ayant assuré à la fois le suivi du projet « Rencontr'Ainés » et les missions d'accueil. Cet agent devrait normalement être reconduit jusqu'en août 2020.

Chapitre 011 - Les charges à caractère général : 101 923,60 €

Ce chapitre regroupe les dépenses nécessaires à l'activité courante du CCAS. Les dépenses 2019 confirment la stabilité de ce chapitre depuis plusieurs années et se répartissent de la façon suivante :

- Entretien et taxes des logements en location	4 916,75 €
- Remboursement de frais à la Ville	1 764,47 €
- Assurance et carburant véhicule	3 398,22 €
- Voyages, repas et colis des aînés	69 355,09 €
- Semaine bleue	1 284,92 €
- Animations aînés	509,36 €
- Festivités (départ retraite, ...)	152,76 €
- Actions plan grand froid et canicule	15,92 €
- Administration générale	16 818,75 €
- Prestations Banque Alimentaire	3 707,36 €

Chapitre 65 - Les autres charges de gestion courante : 217 873,43 €

Ce chapitre se compose des aides versées (58 995,59 €), des admissions en non-valeur (402,56 €), de la subvention versée à la Banque Alimentaire (5 474 €), des arrondis au titre du prélèvement à la source (1,28 €), ainsi que la participation versée au budget annexe « Service d'Aide et Accompagnement à Domicile » pour 153 000 €. Le montant global des aides augmente très légèrement (+ 3 000 €), notamment sur les aides pour la restauration scolaire, tandis que la participation versée au budget annexe reste stable.

Chapitre 042 – Opérations d'ordre budgétaire : 204 561,00 €

Elles concernent, d'une part, les dotations aux amortissements (12 361 €) et, d'autre part, les écritures liées à la cession du logement au 9 rue Paul Bert (192 200 €).

➤ **Le montant global des dépenses de fonctionnement s'élève à la somme de 811 450,06 €**

**2) Les recettes de fonctionnement**Chapitre 70 - Les produits des services : 2 351,27 €

Ce chapitre budgétaire regroupe :

- Le remboursement de frais communs (assurances et copieur) avec le Service d'Aide et Accompagnement à Domicile 2 198,27 €
- La taxe sur les ordures ménagères du logement au 2 rue Thiers 153,00 €

Chapitre 74 - Les dotations et participations : 585 342,32 €

Concerne la participation du Département pour l'instruction des dossiers sociaux (3 342,32 €), ainsi que la subvention d'équilibre versée par la Ville (570 000 €).

A noter également que le CCAS a bénéficié d'une subvention d'un montant de 12 000 €, dans le cadre d'un nouvel appel à projet départemental, destiné à poursuivre l'engagement citoyen dans la lutte contre l'isolement des seniors. C'est ainsi, par le biais de la subvention, qu'un agent a été recruté pour mener à bien cette mission. Un nouvel appel à projet est lancé en 2020 sur la même thématique, pour lequel le CCAS se porte à nouveau candidat.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante : 9 138,14 €

Ce chapitre intègre les recettes annexes issues du repas et voyages des aînés (552 €), les arrondis liés au prélèvement à la source (2,04 €), ainsi que les revenus locatifs des logements suivants :

- Logement du 2 rue Thiers 2 770,53 €
- Logement du 8 rue Léon Gambetta 5 813,57 €

A titre d'information, les locaux du 22 rue de la République, inoccupés depuis 2018, font l'objet d'un compromis de vente avec la société HLM LOGEAL. La vente devrait aboutir en fin de 1<sup>er</sup> trimestre 2020, selon l'avancée des démarches administratives (permis de construire).

Chapitre 77 - Produits exceptionnels : 193 973,17 €

Il s'agit principalement du produit de la vente du 9 rue Paul Bert (192 200 €). A cela s'ajoutent un remboursement au titre de l'assurance contre les risques statutaires (1 453,44 €) et des recettes d'aide à domicile antérieures à la création du budget annexe (319,73 €).

Chapitre 013 – Atténuations de charges : 626,20 €

Il s'agit d'un remboursement lié à une régularisation de cotisations sociales par la caisse Ircantec.

Chapitre 002 - Excédent de fonctionnement reporté N-1 : 72 050,48 €

➤ **Le montant global des recettes de fonctionnement s'élève à la somme de 863 481,58 €**

L'excédent de fonctionnement 2019 est donc de 52 031,52 €, dont la totalité pourra être affectée en report à la section de fonctionnement du BP 2020, dans la mesure où la section d'investissement n'implique aucune couverture de déficit, en raison notamment de la cession immobilière.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

1) Les dépenses d'investissement

On retrouve les réalisations suivantes :

• Avances remboursables auprès de bénéficiaires	600,00 €
• Avance remboursable au budget annexe SAAD	10 498,80 €
• Matériels informatiques et licences associées	2 751,27 €
• Nouveau logiciel social MALLEO	5 676,00 €
• Matériels divers (coffre et réfrigérateur)	379,16 €

➤ **Le total des dépenses d'investissement est de 19 905,23 €.**

2) Les recettes d'investissement

• Avances remboursables auprès de bénéficiaires	600,00 €
• FCTVA (dotation selon investissements N-1)	1 808,38 €
• Report résultat investissement N-1	27 345,48 €
• Les dotations aux amortissements	12 361,00 €
• Les écritures de cession immobilière	192 200,00 €

➤ **Soit un total de recettes d'investissement de 234 314,86 €.**

Ainsi, le résultat net de 187 064,15 €, ajouté au report N-1 d'un montant de 27 345,48 €, génère un excédent d'investissement à reporter de 214 409,63 €.

Le Conseil d'Administration est invité à adopter le Compte Administratif de l'exercice 2019 du CCAS.

Monsieur le Président est invité à sortir de séance afin de procéder au vote.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, après avoir entendu le rapport de Monsieur le Président, et avoir délibéré, à l'unanimité,

- Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

- Vu la loi n°83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'État, loi complétée par celle n°83-663 du 22 juillet 1983,

- Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le décret n°95-562 du 6 mai 1995, modifié par le décret n°2000-6 du 4 janvier 2000, relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale ainsi qu'aux sections de Centre Communal d'Action Sociale des communes associées et portant dispositions particulières applicables aux Centres Communaux d'Action Sociale de Marseille et Lyon,

- Considérant qu'il y a lieu d'adopter le compte administratif du Centre Communal d'Action Sociale,

DECIDE A L'UNANIMITE

- D'adopter le compte administratif de l'exercice 2019 du CCAS.
- D'autoriser Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Ainsi délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre, suivent les signatures,

Le Président du CCAS  
Pour le Président et par délégation,

  
Chantal LALIGANT  
Vice-Présidente

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 16

Nombre de membres présents : 12

Nombre de suffrages exprimés : 12

VOTES :

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 23/01/2020

Présenté par Le Président, Monsieur Jean-Marie MASSON

A Saint-Aubin-Lès-Elbeuf, le 04/02/2020